

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MAI 2018

DEMANDE DE DEROGATION AU PRINCIPE DE CONSTRUCTIBILITE POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT ET D'UNE TERRASSE PANORAMIQUE ENVISAGEE PAR EDEIS (exploitant du Petit Train)

Conscients de l'intérêt économique et touristique de ce projet et que l'accord de la commune est prépondérant pour sa concrétisation et après débat, le Conseil Municipal regrette de ne pas avoir obtenu toutes les réponses aux inquiétudes de la Municipalité et décide de reporter le vote à réception de réponses précises aux questions suivantes :

- 1) Comment EDEIS garantit que l'accès aux aménagements du site ne soit accessible que via le train touristique ?
- 2) Comment la commune sera aidée et protégée en cas de désagrément sur son territoire après le démarrage du projet (afflux des personnes / capacité de stationnement / gestion des déchets) et qui prendra en charge les coûts ?
- 3) Comment sera assurée la continuité ou le contournement des chemins condamnés par le projet ?

Après la réunion, le Maire, Jean-Claude André et Silvère Combe ont assisté à une réunion spécifique au Département le 17 mai à l'issue de laquelle des réponses positives ont été apportées.

Le Conseil Municipal s'est alors réuni le 22 mai 2018 en présence de Fabien Mulyk, Conseiller Départemental, à l'issue duquel la délibération pour la demande de dérogation au principe de constructibilité a été adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE DES CONCESSIONS DES CENTRALES HYDROELECTRIQUES A LA CONCURRENCE

Propriétés à 100% de l'État, les barrages sont actuellement concédés en très grande majorité à EDF, qui détient environ 85% de la puissance installée, et à Engie, via ses filiales, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et la Société hydroélectrique du Midi (SHEM).

L'Etat envisage la mise en place d'une procédure d'appels d'offres qui permettra à des acteurs privés, français ou étrangers, de se porter candidats et de remporter une concession pour gérer le barrage.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se joindre à la motion prise par le Conseil Communautaire de la Matheysine pour que les concessions hydroélectriques ne soient pas mises en concurrence.

Accord unanime du Conseil Municipal.

PARTICIPATION A VERSER AU SEDI 38 (BORNE IRVE)

Suite au transfert de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SEDI 38, la participation définitive s'élève à 2369,48 €.

Une décision budgétaire modificative est nécessaire sur le budget 2018.

Une ligne supplémentaire sera ajoutée en dépense d'investissement.

Accord unanime du Conseil Municipal.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

- **Travaux aux Liorats** (Silvère Combe)

Le Cabinet Nicot a été relancé plusieurs fois pour l'envoi des courriers aux propriétaires sur enquête branchement

Appel d'offres (DCE) prévu pour fin Juin.

.../...

- **Réfection du chemin de la Buissière** (Silvère Combe)

L'étude géotechnique (2100 € avec sondage et rapport G2) a été commandée.

Rapport attendu début juin.

Voir avec propriétaire pour donner accès au site afin de faire réaliser l'étude géotechnique

- **Aménagements de sécurité routière aux Ripeaux**

Accord de Laurent Garnier pour la mise en place d'une limitation de vitesse à 30 kms/h :

Validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La parole aux Elus

- Trail des Passerelles : par besoin d'images le départ de la course du petit train du 7 Juin à 16H se fera à la table d'orientation. Les coureurs seront transportés via Bus. Une boucle sur la commune sera effectuée avant de descendre sur les Rails
- Site internet : problèmes à nouveau de tentatives de connexion « pirates » sur le site (résolus à ce jour).
- Achat de matériel pour association :

Accord du Conseil pour l'achat d'une friteuse au profit de toutes les associations.

Refus pour achat ou participation pour un lave-vaisselle (idée à creuser si réaménagement cuisine-bar).

Achat d'une table Inox au Four Communal (décision au prochain conseil au vu de plusieurs devis).

- Suite Etude Qualité de l'Air à l'école : Devis Validé pour le remplacement de la VMC (env. 1250 €).
- Présentation journée Adrénaline du 3 juin pour les 30 ans du Site Saut Elastique à Ponsonnas
- Eglise : Réparation Zinc Faitière. Demande de prise en charge dans le cadre de garantie décennale.
- La cuve d'arrosage a été commandée (livrée depuis).
- Elagueuse et aspirateur de feuilles en cours d'acquisition.
- Cage de Foot : David Picchioni est chargé du projet.
- Réfection Chemin des Neys : Silvère Combe est chargé d'obtenir un devis pour une reprise du chemin avec du Fraisa.
- Etude changement prestataire des contrats téléphone Mairie : le Basculement chez opérateur SFR n'engendre pas d'importantes économies (en dehors d'un contrat port.) mais il y aura l'installation d'un standard téléphonique avec répondeur (actuellement inexistant).
- Entretien forestier d'une parcelle communale à la Cote du Crozet : un devis va être demandé par Olivier Arnaud.
- Toujours problème de civisme sur l'utilisation de la déchèterie verte (point encore débattu mais non résolu).
- Association Iceberg (rallye auto le 20 mai) : comme depuis plusieurs années il y aura un arrêt sur la commune au niveau du Cimetière vers 9H45
- Commission embellissement commune : les fleurs seront livrées début juin, le remplacement des arbres morts a été fait.
- Film Mésange Production fait sur notre commune : demander film au réalisateur pour mise à disposition (sur site Internet ou autre support).

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 23 h 00